

Compte Epargne 3

Compléter sa prévoyance

Pourquoi ouvrir un compte Epargne 3 ?

Le compte Epargne 3 vous propose une solution sur mesure assortie **d'avantages fiscaux**.

Le montant versé annuellement sur ce compte est déductible de votre revenu imposable.

Votre charge fiscale est ainsi instantanément diminuée (voir exemples ci-dessous).

Le compte de prévoyance Epargne 3, est exempt de l'impôt anticipé et les frais de tenue de compte vous sont offerts.

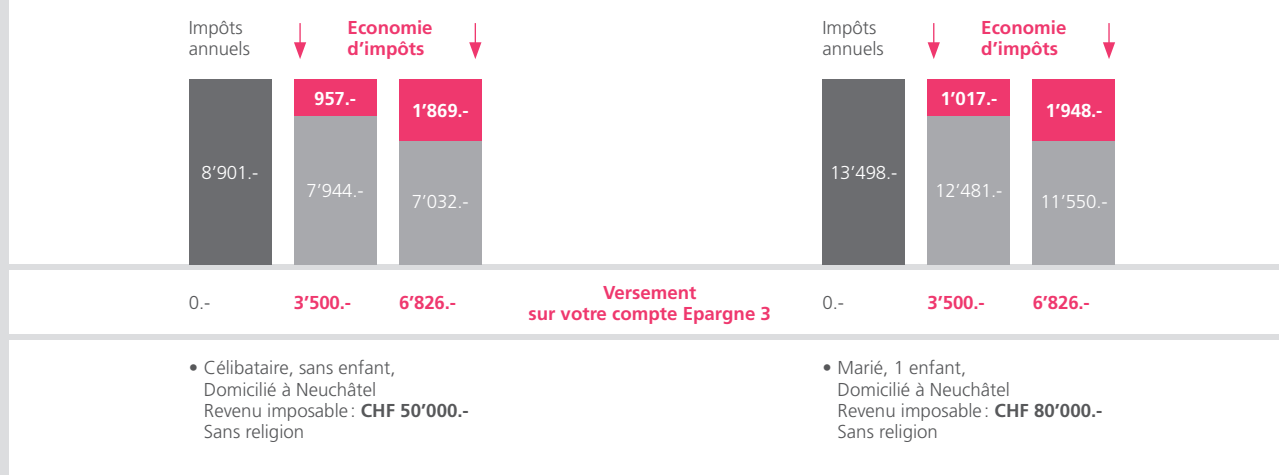
Vous êtes déjà titulaire d'un compte Epargne 3 ?

Pour l'année 2020, les montants maximums déductibles fiscalement sont les suivants :

- **CHF 6'826.-** (si vous cotisez au 2^e pilier)
- **CHF 34'128.-** (max. 20% du revenu déclaré) pour les personnes sans caisse de pension (indépendants)

Si vous n'avez versé que partiellement ce montant, nous vous recommandons d'exécuter votre versement d'ici au **vendredi 22 décembre 2020** afin de pouvoir diminuer votre revenu imposable.

Exemples d'économies fiscales



Pour un calcul personnel et exact d'économies fiscales, rendez-vous sur **le simulateur en ligne**.

Vous souhaitez en savoir plus?

Rendez-vous dans l'un de nos 12 points de vente pour un entretien personnalisé

Vous pouvez également consulter notre site internet **www.bcn.ch/epargne3** ou contacter nos conseillers au 032 / 723 62 37

